

Luxembourg, le 22 décembre 2021

20^E ANNIVERSAIRE DE L'EURO FIDUCIAIRE

Introduction de Gaston Reinesch, Président de la Banque centrale du Luxembourg :

« Ce 1^{er} janvier 2022, nous célébrons le 20^e anniversaire de l'introduction de l'euro fiduciaire. Le passage à l'euro reste à ce jour le plus grand échange monétaire jamais effectué dans le monde. En quelques jours seulement, des milliards de nouveaux billets et de nouvelles pièces ont été mis en circulation.

Au Luxembourg, le 3 janvier 2002, les billets et pièces en euros avaient déjà remplacé 53 % des anciens billets et pièces luxembourgeois, ce chiffre passant à 70 % au 14 janvier. Le Luxembourg fut ainsi parmi les pays où l'euro a été adopté le plus rapidement.

Aujourd'hui, l'euro est la monnaie de plus de 340 millions d'Européens vivant dans 19 pays de l'UE. Il compte parmi les monnaies les plus importantes au monde et c'est au Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) que revient la mission d'en préserver sa valeur et d'assurer que la monnaie de banque centrale reste disponible aux citoyens sous forme de billets et de pièces comme moyen de paiement, et ce même après un lancement éventuel d'un euro de banque centrale numérique. »

- **Le graphisme des billets et des pièces en euros introduits en 2002**

L'Institut monétaire européen, le prédécesseur de la BCE, avait lancé un concours graphique en février 1996. Les projets soumis avaient été évalués par un jury d'experts indépendants en mercatique, stylistique et histoire de l'art et avaient fait l'objet d'un sondage auprès du public européen. S'appuyant sur l'ensemble des résultats, le Conseil de l'Institut monétaire européen a choisi, en décembre 1996, le projet gagnant, une série de graphismes basés sur le thème « Époques et styles en Europe » présentés par Robert Kalina, graphiste auprès de la Banque nationale d'Autriche.

À l'inverse des billets en euros, qui sont identiques dans tous les pays de la zone euro, les pièces ont une face « européenne » et une face « nationale ». Elles comportent des symboles des pays participants et traduisent l'unité de l'UE. C'est Luc Luyckx, de la Monnaie royale de Belgique, qui a remporté le concours européen organisé afin de sélectionner les graphismes des faces européennes des pièces en euros.

D'un commun accord entre la Cour grand-ducale et le gouvernement luxembourgeois, la face nationale luxembourgeoise des pièces en euros a été conçue par l'artiste Yvette Gastauer-Claire. Toutes les pièces sont frappées à l'effigie de Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri. Elles comportent l'année d'émission et la légende « Luxembourg » écrite en luxembourgeois (« Lëtzebuerg »).

- **Test et production des signes monétaires en euros**

En vue du passage à l'euro fiduciaire, en janvier 2002, la collaboration avec toutes les parties tierces a été cruciale, car elle a permis aux producteurs d'automates acceptant des espèces d'effectuer, bien avant le passage aux nouveaux billets et pièces, des tests au niveau national. La fabrication des billets en euros a débuté en juillet 1999 dans quinze imprimeries à travers l'UE. Grâce à un système commun de gestion de la qualité, tous les billets ont été produits de manière identique. Au 1^{er} janvier 2002, un stock initial de 14,9 milliards de coupures - assez pour couvrir une superficie de 15 000 terrains de football - avait été imprimé pour les douze pays que comptait la zone euro à l'époque. Environ 52 milliards de pièces, d'une valeur totale de 15,75 milliards d'euros, avaient été frappées dans seize hôtels des monnaies européens, nécessitant 250 000 tonnes de métal.

- **La campagne d'information Euro 2002 et le passage à l'euro fiduciaire**

Les signes de sécurité des billets doivent être aisément reconnaissables. C'est la raison pour laquelle l'Eurosystème a lancé une vaste « campagne d'information Euro 2002 », en 2001, dans les médias des douze pays de la zone euro. Elle a porté essentiellement sur les billets et les pièces en euros et leurs signes de sécurité.

En dépit de l'ampleur de la tâche, le processus d'introduction des nouveaux billets et pièces s'est déroulé sans heurts, la transition étant achevée dans toute la zone euro fin février 2002. Ce plus grand échange monétaire jamais effectué dans le monde, a concerné et impliqué le secteur bancaire, les sociétés de transport de fonds, les commerçants, les sociétés gérant les distributeurs automatiques et, bien sûr, le grand public. Ce succès est en grande partie dû aux préparatifs méticuleux menés par toutes les parties prenantes, ce qui a permis l'utilisation de

la nouvelle monnaie dès les premiers jours sans aucune difficulté. L'acceptation de la nouvelle monnaie par le grand public a bien entendu constitué un facteur clé de la réussite.

Le retrait des monnaies nationales a lui aussi été une opération complexe : au 1^{er} mars 2002, plus de six milliards de billets et près de trente milliards de pièces appartenant aux différentes anciennes devises européennes avaient déjà été retirés de la circulation.

- **Les billets et pièces en euros au Luxembourg**

Le 1^{er} janvier 1999, l'euro est né en tant qu'unité de compte, mais pour la plupart des citoyens européens, il n'est toutefois devenu une véritable monnaie qu'à compter de l'introduction des nouveaux billets et des nouvelles pièces, le 1^{er} janvier 2002.

Pour le lancement de l'euro fiduciaire au Luxembourg, 46 millions de billets et 120 millions de pièces ont été produits. Ces volumes étaient nécessaires pour faire face à la demande initiale et pour constituer les stocks indispensables auprès de la Banque centrale du Luxembourg. Mis bout à bout, ces billets auraient couvert une distance égale à 78 fois la distance entre le nord et le sud du Grand-Duché !

Dans le cadre de la préparation à l'introduction de l'euro fiduciaire, la BCE et la Banque centrale du Luxembourg ont conduit, pendant trois mois, une campagne d'information à travers des brochures, des annonces dans la presse, des messages télévisés, des stands d'information à la foire, etc. Plusieurs événements spécifiques, en présence du vice-président de la BCE - M. Christian Noyer - et de représentants du gouvernement luxembourgeois, ont également été organisés à l'occasion du lancement de la nouvelle monnaie.

Un programme de partenariat associant la BCE, la Banque centrale du Luxembourg et des organisations publiques et privées a, en outre, été mis en place afin de fournir en temps voulu des informations sur l'euro. Les banques, les commerçants, les sociétés de transport de fonds et les sociétés gérant les distributeurs automatiques étaient ainsi bien préparés. Tous ces acteurs ont largement contribué à un basculement harmonieux vers les nouveaux billets et les nouvelles pièces.

Compte tenu de l'enthousiasme des numismates, mais aussi du public en général pour les pièces en euros luxembourgeoises, la Banque centrale du Luxembourg a mis en place, en 2002, et en accord avec le ministère des Finances, un service spécialement dédié aux numismates professionnels et amateurs, sis au 43 avenue Monterey. A côté des pièces neuves en euros conditionnées aux fins de collection, la Banque émet chaque année un certain nombre de produits numismatiques à thème, participant ainsi à faire connaître le

Luxembourg et les différents aspects de son patrimoine national. Le site internet de la BCL fournit d'amples informations quant aux produits numismatiques luxembourgeois.

- **2013 : Les billets en euros de la 2^e série, dénommée « Europe »**

L'introduction progressive des billets de la série « Europe » s'est étalée sur plusieurs années, selon l'ordre croissant des valeurs. Les deux premiers billets de la nouvelle série, les coupures de 5 euros et 10 euros, ont été mis en circulation respectivement le 2 mai 2013 et le 23 septembre 2014. Le nouveau billet de 20 euros a été dévoilé le 24 février 2015 et mis en circulation le 25 novembre 2015. Le nouveau billet de 50 euros a été présenté le 5 juillet 2016 et mis en circulation le 4 avril 2017. Les nouveaux billets de 100 et 200 euros ont été présentés au public le 17 septembre 2018 et émis à partir du 28 mai 2019.

Les nouveaux billets constituent une évolution. Leur motif s'inspire toujours du thème « Époques et styles architecturaux » retenu pour la première série, mais ils ont été légèrement modifiés pour intégrer de nouveaux signes de sécurité. Cela permet également de les distinguer facilement de la première série. Un graphiste indépendant de Berlin, Reinhold Gerstetter, a été choisi pour repenser le graphisme des billets en euros.

Les nouveaux signes de sécurité des billets de la série « Europe » sont faciles à identifier et assurent une protection efficace contre la contrefaçon.

Les deux séries circulent en parallèle et ont toutes deux cours légal. Au cas où le statut de cours légal serait retiré à la première série de billets, cette décision serait annoncée longtemps à l'avance. Dans un tel cas, la première série de billets pourrait toujours être échangée aux guichets des banques centrales nationales de l'Eurosystème et ce pendant une période illimitée.

- **Arrêt de l'émission du billet de 500 euros en 2019 qui conserve le cours légal**

Le 4 mai 2016, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de mettre fin à la production du billet de 500 euros et de ne pas le retenir pour la série « Europe ».

Les billets de 500 euros qui sont encore en circulation conservent leur qualité de cours légal et ce malgré l'arrêt de son émission, le 26 janvier 2019. Le billet de 500 euros peut donc continuer à être utilisé comme moyen de paiement et de réserve de valeur. Les commerçants (banques, sociétés de transport de fonds, bureaux de change, etc.) sont autorisés à recirculer les billets de 500 euros.

Le billet de 500 euros peut être échangé auprès des banques centrales nationales de l'Eurosystème pour une durée illimitée.

- **La circulation fiduciaire**

Au 1^{er} décembre 2021, 27,6 milliards de billets ont été mis en circulation par les banques centrales nationales de l'Eurosystème pour une valeur de 1 519 milliards d'euros, depuis le lancement de l'euro.

La coupure de 50 euros représentait la part la plus importante en nombre (48,6 %) et en valeur (44,25 %). En valeur, le billet de 50 euros est suivi de près par la coupure de 100 euros (23,78 %).

A la même date, 140,9 milliards de pièces ont été mises en circulation par les Etats membres de la zone euro pour une valeur 31 milliards d'euros, depuis le lancement de l'euro.

Au fil du temps, les billets en euros se sont avérés très efficaces comme moyen de paiement et comme réserve de valeur aussi bien dans les 19 pays de la zone euro qu'au niveau international. Une récente étude au sujet de la demande étrangère de billets de banque suggère qu'entre 30 % et 50 % de la valeur des billets en euros étaient détenus en 2019 à l'étranger et que cette part a augmenté ces dernières années.

- **Tableau du volume des coupures de billets en euros en circulation**

Dénominations	Nombre
5	2 milliards
10	2,8 milliards
20	4,5 milliards
50	13,4 milliards
100	3,6 milliards
200	844 millions
500	376 millions

- **Tableau des billets luxembourgeois non présentés à l'échange (encore en circulation)**

Dénominations	Valeur en euros
LUF 100	1 952 213,53
LUF 1000	1 657 292,14
LUF 5000	1 326 602,18

Les billets émis par l'Institut Monétaire Luxembourgeois restent échangeables auprès de la BCL.

- **Nouveau graphisme des billets en euros**

Le graphisme des billets en euros actuels repose sur le thème « Époques et styles architecturaux », représenté par des fenêtres, des portails et des ponts. Comme annoncé début décembre 2021, la BCE projette de modifier le graphisme des billets en euros, en collaboration avec les citoyens européens.

Cette initiative passe tout d'abord par la création de groupes de travail chargés de recueillir l'opinion du public dans l'ensemble de la zone euro sur les thèmes qui pourraient être retenus pour les futurs billets en euros. Un groupe consultatif comprenant un expert de chaque pays de la zone soumettra en 2022 une liste de nouveaux thèmes au Conseil des gouverneurs de la BCE. Les membres de ce groupe, issus de domaines d'activité variés, comme l'histoire, les sciences naturelles et sociales, les arts visuels et la technologie, ont été choisis par la BCE parmi des personnes proposées par les banques centrales nationales de la zone euro. Patrick Sanavia, directeur du Service des sites et monuments nationaux, est le membre luxembourgeois du groupe consultatif sur les thèmes des nouveaux billets en euros.

La BCE, sur la base des propositions du groupe consultatif, demandera au public de se prononcer sur les thèmes présélectionnés. Ensuite, un concours de graphisme sera lancé, à l'issue duquel la BCE consultera encore une fois les membres du public. La décision finale sera prise par le Conseil des gouverneurs en 2024.

Une fois le processus de conception terminé, le Conseil des gouverneurs autorisera la production des nouveaux billets de banque et fixera le calendrier d'émission des nouveaux billets.

Département Relations internationales et communication
Section Communication
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599
Email : press@bcl.lu
www.bcl.lu